

# Les Modes D'expression Des Organisations De La Société Civile au Tchad : Une Analyse Sous Le Prisme Des Réclamations

**LEKATCHANG LIBENANG ALFRED**

Doctorant en Science politique

Université de Ngaoundéré/Cameroun

[lekatchangal@gmail.com](mailto:lekatchangal@gmail.com)

Tél: +237 657 24 98 99/ +235 66 82 66 99

## RESUME

Les démocraties permettent une configuration de l'espace politique, favorable à une invitation plurielle d'acteurs, dont ceux de la société civile retiennent notre attention. Cela implique, la reconnaissance d'un certain nombre des droits et libertés auxquels ils peuvent s'identifier pour faire des recours afin de participer à la vie publique. L'on s'est posé la question de savoir, comment les organisations de la société civile mettent-elles en œuvre leur liberté pour réclamer des droits ? La réponse a été que, par des expressions élitistes et populaires, elles impulsent des réalités sociopolitiques atteignant peu ou prou leurs objectifs. Il en ressort que ces dernières parviennent à influencer les acteurs politiques et l'opinion publique sur des sujets qu'elles défendent. Car, par la mobilisation des leaders ou des populations sur une question, ces organisations réussissent à s'inscrire dans un jeu qui suscite l'intérêt de ceux vers lesquels leurs actions sont orientées.

**Mots-clés :** expression, société civile, réclamation.

## ABSTRACT

*Democracies enable a configuration of the political space, favorable to a plurality of actors, including those of civil society has retained our attention. This implies, the recognition of a number of rights and freedoms they are attached and use to participate in public affairs. The raised*

*question is, how would they implement this freedom to claim rights? The answer is that, by elitist expressions, they stimulate sociopolitical realities reaching little or prou their objectives. It shows that these democracies influence politically actors and public opinion on topics they defend. Because, by the mobilization of leaders or populations on a question, they succeed in part of a competition that arouses the interest of those to which their actions are oriented.*

**Key-words:** expression, civil society, claim.

## INTRODUCTION

Un vent de la démocratie souffla sur nombre des pays Africains au lendemain de la chute du mur de Berlin(1). Cette nouvelle lecture de gouvernance aura été impulsée par la tenue des assises qui devraient permettre de dessiner une nouvelle trajectoire politique de ces pays. Il s'agit de la Conférence Nationale Souveraine (CNS) (2). Pour le cas du Tchad, ce changement a été possible avec l'accession au pouvoir du Mouvement Patriotique du Salut (MPS) et son président Idriss Deby, après un coup d'Etat militaire contre le président Hissein Habré. Ainsi, les nouveaux princes ont dès 1993 organisée ladite conférence qui a posé les jalons de la démocratie nouvelle afin de lui permettre un envol serein semble-il. Elle permit à toutes les forces vives du pays de dialoguer et de débattre sur les questions épineuses du pays, pour faire place désormais à un climat politique qui créditerait

plus d'espérance dans un pays sombre par des décennies de conflits.

La Conférence Nationale Souveraine a rendu possible nombre d'initiatives parmi lesquelles, il convient de citer le pluralisme politique, qui a été formalisé, même si cela s'était ressenti dès 1991 (3). Ainsi, l'Etat cesse d'être le seul maître incontournable et incontesté, invitant ainsi désormais, de nouveaux acteurs dans l'arène sociopolitique. Dès lors, à côté des partis politiques, acteurs naturels dans tout système politique démocratique, il y'a désormais les acteurs de la société civile. En effet, la société civile a apporté une plus-value dans le débat sociopolitique, et donc, recèle un regain d'intérêt. Il sied à cet effet de la définir, sous différentes trajectoires pour mieux la cerner.

Pour certains, la « société civile », serait, un lieu qui privilégie désormais les droits fondamentaux de la personne humaine, ce qui dépasse les individus et ce qui, socialement, s'oppose à l'État. Elle s'articulerait donc dans un double système d'antinomies: la totalité par opposition aux parties qui la composent (classes sociales, catégories socio-professionnelles ou démographiques), les finalités économiques et sociales (*lato sensu*) par opposition aux finalités politiques. Dans un certain discours contemporain, la société civile aurait ses représentants qui se distinguent des professionnels de la politique, voire entrent en concurrence avec eux (4). Dans cette appréhension, les auteurs rendent compte de la noble mission, que la société civile se confie, notamment, l'appropriation de la défense des droits fondamentaux, de la personne humaine dans ses actions. En revanche, il y'a lieu d'observer que, cette définition semble être limitée à deux niveaux. *Primo*, elle limite le champ d'action de la société civile aux questions relatives aux droits fondamentaux de la personne humaine, alors qu'il y'a bien d'autres champs d'intervention de la société civile, tels que nous le préciserons dans les lignes qui suivent, la catégorisation de cette dernière. *Secundo*, Elle oppose la société civile à l'Etat, alors que, ce n'est guère dans tous les cas, car, la société civile agit aussi comme

un partenaire de l'Etat, le soutenant dans ses engagements.

Pour d'autres, le vocable « société civile » désignerait au dix-huitième siècle, l'autonomie de la vie économique par rapport à l'Etat: ce que les Allemands expriment clairement sous l'appellation « société bourgeoise ». Touraine lui considère que, parler de la « société civile » aujourd'hui, c'est faire référence à l'espace public, où se forment et agissent des actions collectives, qui vont des courants d'opinion aux mouvements sociaux organisés, autour de thèmes qui ne sont plus économiques, mais plutôt culturels et sociaux (5). Cette définition semble plus éclairée que la précédente, car elle apporte plus d'éléments aux actions de la société civile. Nonobstant, elle pêche par son exclusion du domaine économique dans les actions de la société civile. En effet, cette dernière semble s'approprier presque toutes les questions liées à la vie publique comme nous le démontrerons dans les prochaines lignes.

Aussi, par société civile, d'autres auteurs encore entendent ce domaine de la sphère politique où, des groupes, des mouvements et des individus aptes à s'organiser eux-mêmes, relativement autonomes vis-à-vis de l'Etat, s'efforcent d'exprimer leurs valeurs, de créer des associations et des solidarités, de promouvoir leurs intérêts (6). Cette explication semble rendre compte de manière claire et profonde, la fonction de la société civile. Elle nous permet de cerner aisément, le mobile des actions des promoteurs de la société civile, qui n'est rien d'autres que leurs intérêts. Ces derniers les conduisent à œuvrer donc pour ou contre le pouvoir, pour ou contre certaines réalités, et ce, dans une indépendance relative, selon qu'ils soutiennent ou non le pouvoir politique. Car, pour nous, la société civile est un cadre au sein duquel, les membres réfléchissent et mettent en œuvre des politiques visant à proposer et/ou trouver de solutions aux problèmes particuliers et/ou communautaires.

Fort de ce qui précède, il convient de rappeler que la société civile au Tchad peut être catégorisée en quatre groupes. Il s'agit de celles qui défendent les droits et libertés

fondamentaux, ensuite, celles qui militent pour le changement, puis d'autres encore s'occupent des questions économiques et développementales et enfin, celles qui travaillent pour l'édification de la paix. Il faut retenir cependant que, toutes œuvrent d'une manière ou d'une autre pour la justice et le bien-être social. Car, faut-il le relever, elles constituent une frange importante de l'espace public qui défend les questions d'intérêt général. Nonobstant, les Organisations de la Société Civile n'étant pas des partis politiques, pour participer directement à la vie politique, ne participent guère à une quelconque élection. Mais, comme toute organisation, elles renferment un "capital social humain" important comme le dit Bourdieu (7), et donc, participent de manière essentielle à la *respublica*. Car, elles constituent une frange importante dans la course à la réalisation de l'intérêt général.

De tout ce qui précède, l'on se pose la question de savoir, comment la société civile tchadienne procède-t-elle pour réclamer et/ou défendre certains droits reconnus ?

L'on tâchera de répondre à ce questionnement en faisant l'ébauche d'une hypothèse selon laquelle, les organisations de la société civile, ont souvent recouru à deux modes d'expression dans le cadre de leurs revendications, notamment, la voie des leaders associatifs et la mobilisation de la masse. Ainsi donc, il sera question de montrer dans un premier temps, les expressions élitistes des leaders de la société civile (I), et en second lieu, les modes d'expression populaires (II).

## I. LES EXPRESSIONS ELITISTES

Les organisations de la société civile ont cette liberté de s'exprimer sur des sujets qui intéressent la vie publique. Ainsi, elles s'expriment à priori par la voix des leaders, qui montent au créneau pour exprimer, défendre et /ou réclamer « des droits (8) ». Il s'agira d'analyser dans cette partie, l'usage des conférences et communiqués de presse par les leaders des associations pour informer et défendre leurs opinions.

### A. LES CONFERENCES DE PRESSE

Les leaders des organisations de la société civile, utilisent trop souvent les conférences de presse pour réclamer un droit, dénoncer une injustice ou contester une décision. Il s'agit en effet, de définir ce qu'est une « conférence » ou un « point de presse » ; Il s'agit en effet, d'un discours fait par un leader ou toute personne qui y a un intérêt, devant les « médias (9) », appelés à relayer dans leurs ondes les propos recueillis. Ainsi, lorsque les modes traditionnels d'expression populaire tels que les manifestations sont interdites, les leaders des associations font le plus souvent recours à ce mode d'expression grâce aux médias traditionnels mais aussi de nos jours, grâce à l'internet via les réseaux sociaux afin de rendre public les sujets qui les intéressent.

Une multitude de conférences de presse sont organisées et ce, couramment pour informer les citoyens sur des faits qu'ils pourraient ignorer et dont ils sont concernés normalement. L'information peut être également un appel, à une manifestation ou une mobilisation des citoyens en vue d'un soutien ou d'une protestation. C'est aussi l'occasion d'attirer l'attention des autorités sur un fait, ce qui est plus pratique parce que les demandes d'audience peuvent être refusées ou parfois aboutissent tardivement, ce qui constituerait d'une certaine manière un blocus à la volonté d'une satisfaction urgente.

La conférence de presse est une action qui permet aussi de dénoncer les injustices subies par les concitoyens. Ceci étant fait, comme le public est informé, cela met en alerte le gouvernement qui, se verrait dans l'obligation d'agir au plus tôt pour éviter tout débordement de la population en réaction aux vérités révélées. En effet, les dénonciations des exactions commises font peur au pouvoir et constituent un avertissement à toute manifestation imminente. Car, le recouru à la manifestation peut avoir des conséquences inattendues, d'où l'intérêt d'une prise au sérieux des dénonciations par cette voie. Les dénonciations ont en fait, un double intérêt: arrêter ou corriger un mal présent et prévenir tout mal à venir.

La conférence de presse permet aussi de révéler des vérités cachées au grand public par rapport aux exactions ou des vérités qui sont restées occultes. L'on sait d'ores et déjà que tout ce qui est bonne réalisation, juste appréciable est rendu public par les autorités car c'est un crédit à la conservation de pouvoir. Une posture qu'adoptent aussi souvent, les organisations de la société civile qui, après avoir reçu des informations relatives à un fait mènent des investigations afin de pouvoir produire un document relatant en détail les faits sujets d'éventuelle conférence de presse pour informer les concitoyens. Par exemple, il est courant de voir les médias publics parler des réalisations du gouvernement, ce qui est tout à son actif ; Mais, il est quasiment impossible d'évoquer les mauvaises conditions des détenus par ces canaux. En revanche, une organisation de défense des droits de l'homme peut investiguer et informer par une conférence de presse, le mauvais traitement des prisonniers dans les maisons d'arrêt.

Il faut signaler que, la liberté de presse au Tchad est effective mais de manière relative. Car, les médias publics par exemple sont sous le contrôle du pouvoir, qui ne peut permettre la couverture d'une conférence de presse qui lui serait hostile (10). En revanche, toute conférence de presse destinée à soutenir le système ne peut être censurée. Ceci étant, les OSC réussissent à contourner les restrictions au sujet des médias publics, en s'orientant plus vers les médias privés qui sont plus accessibles (11). Ainsi, la présentation des militants d'un parti politique de l'opposition démocratique, qui démissionnent et rejoignent celui qui est au pouvoir peut être diffusée même au journal officiel. En revanche, la présentation d'une activité d'un parti de l'opposition ne peut avoir la même grâce, sinon, elle peut faire l'objet de censure et ou de sanction des responsables de ces médias.

Ainsi ébauchée, la conférence de presse n'est pas la seule option de communication des leaders des organisations de la société civile. Il y a également le communiqué de presse qui constitue une voie non négligeable.

## **B. LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE**

L'un des modes d'expression des organisations de la société civile est encore, le communiqué de presse. Celui-ci peut être perçu comme un document de communication envoyé aux médias pour une diffusion à l'intention des décideurs politiques ou à l'endroit de la population. Ainsi, par cette voie, un document contenant des informations que doivent relayer les journalistes est produit par les leaders associatifs afin d'atteindre facilement leurs cibles pour une production des effets escomptés. En un mois, les radios lisent une multitude de communiqués émanant des associations. Etant gratuit, le communiqué de presse apparaît comme un moyen d'expression, le plus accessible, même aux jeunes associations sans ressources financières, donc très utilisé.

Aussi, faut-il le signaler, les communiqués permettent d'informer par rapport à une activité/un événement. Les associations communiquent ainsi leur intention relative à la réalisation d'un projet. Par un communiqué de presse, elles appellent par exemple, la population à sortir pour une marche pacifique contre une injustice ou pour soutenir une position. Les communiqués de presse sont très importants dans la mesure où, ils permettent d'informer un plus grand nombre de la population, susceptible d'un intérêt conséquent. En effet, quand un grand public est informé par rapport à une situation, cela augmente les chances d'une mobilisation conséquente. Notons par exemple le cas de la capitale N'Djamena où, la Radio FM Liberté a un auditoire très important ; quand un communiqué de presse y passe, l'on pourrait être quasi certain qu'au moins la majorité de la population a été informée. Si donc, un grand public arrive à être touché par la communication, il y'a également une forte probabilité que la mobilisation soit importante, ce qui serait tout à l'actif des résultats escomptés.

Cependant, le sérieux dans la lecture des communiqués de presse dépend de la grandeur ou la célébrité d'une association. Une association peut énumérer plusieurs

points de revendication dans son communiqué mais, risque l'évitement de certains points, parce que n'étant pas très importante. Par contre, une grande et influente association, ne court presque pas le risque de subir un abandon de certains points du contenu de son communiqué, pas que pris très au sérieux. Cette discrimination dans la gestion des communiqués ne favorise malheureusement pas les petites associations qui, courent le risque de voir certains de leurs points délaissés.

Le communiqué de presse peut de nos jours, grâce à l'internet être encore diffusé plus facilement. Les réseaux sociaux sont les plus utilisés aujourd'hui par les associations, qui atteignent ainsi facilement et très largement leurs cibles. En effet, une communication faite sur internet peut atteindre un maximum de personnes et au même moment; car le monde est devenu un village planétaire où, tout peut se savoir au même moment par tout le monde. Contrairement aux radios et télévisions, moins accessibles, l'internet est très pratique et facile d'accès; c'est pourquoi, la jeunesse en est la première utilisatrice. C'est en fait, grâce à internet que les révolutions au Maghreb ont été un succès, car les jeunes se mobilisaient par les réseaux sociaux. L'on pourrait comprendre, la peur du pouvoir tchadien des réseaux sociaux. En effet, lors de l'élection présidentielle d'avril 2016, l'internet avait été coupé sur l'ensemble du territoire pendant près de deux ans. Or les associations s'étaient saisies des réseaux sociaux, qui leur permettaient de rendre public toute les activités, celles de contestation du pouvoir et de la réclamation de l'alternance politique notamment. Les communiqués de presse utiliseraient aisément et rapidement les réseaux sociaux comme canaux de transmission, pour toucher ainsi plus de monde en faveur d'une grande mobilisation en vue de la production des effets escomptés.

Les communiqués de presse, comme le cas des conférences de presse, ne sont pas usités que par les organisations qui revendiquent permanemment, mais, ils sont également utilisés par ceux qui soutiennent le régime. Cette situation montre bien,

comment certaines organisations se mettent en marche, pour soutenir le pouvoir, pendant que d'autres contestent sa gouvernance. La « CASAC (12) » par exemple, par des communiqués, ne cesse d'exprimer son soutien au régime de Deby et son gouvernement. Il en est de même, pour « 'Touche pas à mes acquis (13) » qui publie assez souvent des communiqués pour apporter son soutien au système lorsque, celui-ci est interpellé sur certaines questions par une puissance étrangère. Ainsi, à travers ces communiqués, les leaders de ces organisations, au nom de leurs membres, montrent leurs soutiens au régime et sa politique. Ce mode d'expression permet d'observer une dualité d'opinion et de position des organisations de la société civile. En effet, Pendant que les unes par ce même procédé expriment leurs mécontentements, ou leurs désarrois, par rapport à la politique du gouvernement, les autres elles, soutiennent en critiquant tout avis qui s'attaque au régime. L'on est ainsi en présence d'une démocratie qui accepte et observe les avis contraires des uns et des autres. Car, s'il est aisé pour les pouvoirs publics de sanctionner les manifestations des organisations qui dénoncent les abus du gouvernement, il n'en guère de même en ce qui concerne les communiqués, car diffusés par les radios et le plus souvent, privés.

Les leaders des organisations, ne se limitent pas à leurs expressions. Ils parviennent également, à impliquer les populations dans des formes d'expressions qui suscitent d'importantes mobilisations. Il importe donc d'évoquer, dans une seconde partie, les expressions populaires.

## II. LES EXPRESSIONS POPULAIRES

Le mode d'expression des organisations de la société civile au Tchad, à l'instar des démocraties du monde, reste la mobilisation populaire. La mobilisation des populations au Tchad, est une des problématiques les plus sensibles dans l'opérationnalisation, des activités de la société civile. Il est établi que, la manifestation est un mode d'expression populaire pour exprimer une adhésion ou une désapprobation par rapport à un fait ou

une décision. Ainsi, par une manifestation, une organisation montre son adhésion à une situation où sa désapprobation à cette dernière. Les leaders des associations mobilisent les citoyens dans le cadre d'une expression commune, destinée à l'adhésion ou la désapprobation par des manifestations, même s'ils procèdent parfois exceptionnellement, eux-mêmes à des « expressions médiatiques ». Alors que la manifestation comporte plusieurs facettes, nous tâcherons d'analyser quelques-unes, souvent mises en œuvre par les organisations de la société civile.

### **A. LES MANIFESTATIONS PACIFIQUES ET/OU TRUFFEES DE VIOLENCE**

Il existe plusieurs formes de manifestations comme souligné ci-haut, mais il importe de relever quelques-unes telles que : les marches pacifiques, les sit-in et les opérations tintamarres. Toutes ces formes de manifestations, convergent dans le cadrage d'une expression populaire, destinée à impulser une situation cible.

Par des marches pacifiques organisées, les leaders des organisations de la société civile et leurs militants démontrent leur solidarité ou leur désaccord au gouvernement. Une marche est dite, de « solidarité » ou de « soutien, lorsqu'elle est destinée à soutenir le gouvernement et ses actions. Par contre, une « marche de contestation » est celle qui met en œuvre un désaccord des auteurs avec le gouvernement sur une politique. Il faut le rappeler, les marches de soutien sont implémentées par les organisations qui soutiennent le régime, tandis que celles de contestation sont diligentées par les organisations qui rejettent le système et sa gouvernance. Alors que la première forme de manifestation est favorable aux autorités, la seconde elle, les met en difficulté, puisqu'elle constitue un moyen de pression destinée à les amener au changement, à une réexamination des faits.

Cependant, l'on ne peut affirmer avec véhémence que toutes les marches que les associations organisent au Tchad, sont effectivement pacifiques, car certaines sont

souvent émaillées de violence. Cette violence se manifeste, par des brulures de pneus sur les voies publiques, mais également des cassures d'édifices publics ou de moyens roulants de l'Etat. Nous pouvons donner, une explication ambivalente de ces comportements violents des manifestants. *Primo*, les interdictions de manifester sont souvent les causes des décalages dans les manifestations. En effet, lorsque l'Administration interdit une marche pacifique, elle intime l'ordre aux forces de l'ordre de veiller au respect de cette décision. Ainsi, avant l'heure prévue pour la marche, ces agents de sécurité se positionnent dans tous les grands axes afin d'empêcher aux marcheurs de sortir. Ceci crée de la frustration, les poussant à des actes de violence au lieu de la marche pacifique, initialement prévue. *Secundo*, ce sont les actes de violence des Forces de Défense et de Sécurité qui incitent à la violence des manifestants. Lors que les marcheurs sont pacifiques, mais que les agents de sécurité tirent sur eux, avec des balles réelles au lieu de les disperser à coup de gaz lacrymogène, ils réagissent également par les jets de pierres et les brulures des pneus. Dans tous les cas de figures, l'Administration et ses agents sont eux qui incitent à la violence, au lieu de la réduire ou de l'éviter par des « moyens légaux conventionnels (14) ».

Aussi, il faut reconnaître qu'il est vrai que les marches sont un mode d'expression consacré par la Constitution mais dans la réalité, elles font parfois preuve d'une exagération dont il sied de s'y attarder. Lorsque l'administration autorise une manifestation, celle-ci fini souvent par des casses, où infrastructures publiques sont prises pour cibles. C'est malheureusement ce à quoi l'on assiste lors les manifestations organisées par l'Union Nationale des Etudiants Tchadiens (UNET). Ce comportement cause la réaction énergique des forces de l'ordre qui réprime sans merci. L'on se pose parfois la question de savoir, où est l'esprit de patriotisme quand des étudiants qui sont des élites du pays se livrent à la destruction des biens publics, construits avec l'argent des contribuables tchadiens. Aucune réclamation ne saurait

justifier une telle attitude car, manifester, c'est normal, mais sans détruire est plus responsable puisqu'en réalité, ce sont les biens communs qui sont détruits et ce sera l'argent commun qui sera encore utilisé pour les réparer alors que cela aurait pu servir à la réalisation d'autres besoins publics.

La perpétuation du désordre dans la manifestation est aussi remarquable par le fait de l'incapacité des leaders à avoir une influence sur les manifestants qui ne sont parfois pas tous, membres des associations organisatrices d'une marche par essence pacifique. Ces malheureux incidents pourraient être expliqués, par un charisme déficient des leaders qui n'ont d'influences réelles sur ceux qui les suivent. Car, lors que les leaders ne sont pas suivis dans leur vision des choses, cela ne produirait nullement les effets escomptés. Ceci pourrait aussi s'expliquer par le fait que certains truands de la société profitent de ces occasions là pour semer le chaos. A cet effet, il paraît peu probable de réussir une manifestation sans que la présence des gens qui ignorent même l'esprit de cette dernière et les valeurs républicaines que prônent ces organisateurs. Et comme les forces de l'ordre, sensés ramenés de l'ordre sont peu légalistes, ne découlent que des frappes des manifestants récalcitrants au lieu de leur dispersion par les moyens légaux ou leur arrestation en vue de les remettre à la disposition de la justice.

Les « sit-in » également font parties des modes d'expression des organisations de la société civile. Le Sit-in est une forme de manifestation qui consiste à occuper de l'espace public pour des réclamations à l'endroit des pouvoirs publics. Cette forme de manifestation est utilisée de manière quasi permanente par l'Association des Victimes des Crimes et Répressions de Hissein Habré (AVCRHH) (15). Ainsi, les victimes de Hissein Habré et leurs ayants droit qui devraient être indemnisées depuis plus de cinq ans ne le sont pas et comme les marches pacifiques ne sont pas les bienvenues, elles sont confinées dans ces sit-in. Et comme les effets ne sont pas *illico* le plus souvent, les sit-in se poursuivent et, il

en sera ainsi probablement jusqu'à ce que les victimes obtiennent entière satisfaction.

Une autre forme de manifestation sujette à usage par la société civile est l'« opération tintamarre ». Cette opération consiste à frapper sur les objets, en sorte que qu'il y est du bruit et quand cela est fait dans les ménages, les quartiers l'on peut entendre du bruit de toute la ville, montrant le mécontentement de la population aux décideurs politiques. Il faut souligner que, cette forme de manifestation permet de contourner la restriction gouvernementale à une marche pacifique ou un « sit-in (16) ». Les associations font souvent recourt à cette forme de manifestation pour exprimer leur ras-le-bol par rapport à une politique impopulaire. Et comme l'on sait d'ores et déjà que le régime a coutume d'interdire les manifestations, il va sans dire que cette méthode permet de d'esquiver cette dernière car, il sera difficile pour les forces de l'ordre d'infiltrer toutes les concessions de la capitale pour stopper une telle entreprise.

L'on a certes montré les différentes manifestations dont mettent en œuvre les OSC dans leurs réclamations. Mais, il existe également d'autres modes d'expression, qui méritent une attention, les grèves notamment.

## **B. LES GREVES**

La grève comprise comme une cessation volontaire de travailler par les employés afin d'exprimer un mécontentement ou une réclamation. Elle est beaucoup plus le mode opératoire des associations étudiantes et des organisations syndicales.

Les étudiants sont ceux qui subissent le plus les effets des multiples grèves dans lesquelles baigne le pays. Ces grèves sont tantôt le fait des étudiants eux-mêmes, tantôt leurs enseignants. Les enseignants du supérieur au Tchad sont soumis à « deux syndicats (17) » comme biens d'autres corps du pays. Ce qui fait qu'ils subissent non seulement les grèves du Syndicat National des Enseignants Chercheurs du Supérieur (SYNECS), mais encore celles de l'Union des Syndicats du Tchad (UST). Car, il arrive que le syndicat des enseignants déclenche

une grève, propre à l'intérêt de ce corpus. Mais il arrive également qu'il y ait des revendications globales mises en œuvre par l'UST par des grèves auxquelles ils sont tenus de respecter le mot d'ordre. En dépit de ces cas, il faut relever les grèves mises en œuvre par les l'Union Nationale des Etudiants du Tchad (UNET) et celles des sections dans les provinces. En effet, lors que l'UNET déclenche une grève, le mot d'ordre est respecté par l'ensemble des étudiants sur le plan national. Mais, il arrive également qu'une section puisse grever pour des revendications propres aux réalités de son Université. Il faut souligner que les revendications des étudiants tournaient autour des arriérés de la bourse d'études, et malgré la récente suppression de cette dernière, les grèves n'ont pas cessés, mais sont orientés désormais sur les « conditions d'études (18) ». Il ressort donc que de ces grèves protéiformes, les étudiants sont ceux qui en pâtissent, puisqu'ils perdent en réalité des années qui auraient pu être mis à profit.

Les syndicats faisant parties intégrantes des organisations de la société civile regroupent les employés du secteur public ou privé œuvrant pour les intérêts des concernés. En ce qui concerne les employés du secteur privé, les grèves sont gérés très vite et même parfois après le préavis donc avant la mise en œuvre par que le désir de croissance chez les entreprises les amène à trouver souvent très vite de solutions avec leurs employés mécontents. Aussi, peut-être par que, l'effectif pas trop important favorise avec moins de peine la sortie favorable de crise. En revanche, dans le secteur public, la gestion des différends entre employés et employeurs, fait souvent couler beaucoup d'encre.

Le secteur public au Tchad semble être la première victime des grèves répétées (19) de ses employés. Inscrit dans la Constitution, la grève est un droit auquel les employés font souvent usage pour réclamer leurs droits. A cet effet, son implémentation requiert un certain nombre de préalables à savoir, un enclenchement des pourparlers, le préavis de grève. Avant le commencement de toute grève, des discussions sont enclenchés par les leaders syndicaux, avec

le gouvernement en vue de la présentation des doléances de ceux qu'ils représentent. Si un consensus est trouvé, la grève cesse d'avoir lieu; à défaut, le contraire ouvre lieu à un « préavis (20) » de grève. Là encore, le gouvernement a le temps de réagir, mais s'il ne le fait pas, la grève s'enclenche aussi tôt après l'expiration de ce préavis. Il faut souligner que ces grèves s'arrêtent plus ou moins quand les grévistes sont satisfaits (21).

Le déroulement et la fin de la grève quant à lui dépend toujours de la réaction du gouvernement. En effet, une grève peut commencer par, l'abstention de travailler pendant quelques jours et son contraire répartis dans la semaine. Mais, le silence de l'employeur pourrait inciter à sa cristallisation avec le risque d'assister, à une grève sèche avec la probabilité d'aller vers une grève sèche et illimitée. Quand c'est arrivé à ce niveau, la paralysie gagne tout et partout jusqu'à la satisfaction donc la prise en mains de la situation par le gouvernement pour ramener enfin la quiétude. Quelques exemples des syndicats sur la grève (en 2016, il y eut une grève de l'UST qui dura 3 mois ; en 2018, une autre dura 4 mois et en 2019, 2 mois). Elles perdurent souvent à cause du comportement irresponsable du gouvernement qui joue toujours sur le temps et attend que les grèves soient mises en œuvre pour envisager des réponses.

Il sied de reconnaître les permis de la démocratie tchadienne rendant patent l'expression des employés à l'endroit du premier gros employeur qu'est l'Etat. Même si l'on assiste parfois à des menaces et/ou radiations de la fonction publique des grévistes, cela n'a souvent été effectif. Car, cela est une stratégie que met en œuvre le gouvernement, pour contraindre ses fonctionnaires à abandonner les grèves afin de reprendre le travail. L'expérience a montré que, cette stratégie ne fonctionne presque pas. *De facto*, le droit de grève, étant reconnu par la Loi Fondamentale, on ne peut sanctionner un fonctionnaire par qu'il a décidé de réclamer se droits par la grève. C'est pourquoi, même quand certains sont sanctionnés, ils finissent par être rétablis dans leurs droits lors qu'un accord finit par

être trouvé entre le syndicat et le gouvernement. En réalité, le syndicat dans sa politique de solidarité, fixe comme condition lors des négociations précédant la reprise des activités, le rétablissement des fonctionnaires sanctionnés. Les grèves constituent un moyen de pression sérieux sur le gouvernement qui aurait beaucoup à perdre qu'à gagner.

Il sied de remarquer la quasi-permanence des grèves au Tchad. Que ce soit, les fonctionnaires ou les étudiants, c'est quand la grève est déclenchée que la solution finit par être trouvée. On croirait dans le cas d'espèce que le gouvernement lui-même contribue à la naissance et la persistance des grèves. Puisqu'il ne réagit pas pour prévenir les grèves, moins encore, souvent tardivement, pour les stopper quand elles sont mises œuvre. L'on s'interroge sur ce qu'un gouvernement gagnerait, quand des secteurs essentiel à la vie d'une nation sont paralysés. Les secteurs tels que, la santé, l'éducation et l'enseignement, subissent de plein fouet les conséquences des grèves. Sur le plan sanitaire, de nombreux patients perdent leurs vie, par qu'en dépit de la carence des équipements pour des soins de qualité, les corps soignants seraient en grève. Sur le plan éducatif, la baisse de niveau bat son plein, à cause des grèves répétitives où les élève dans l'année font parfois moins de six mois de cours. Pour le cas de l'enseignement supérieur alors, cela cause des années élastiques, causant ainsi le départ de plusieurs étudiants pour d'autres pays, au Cameroun notamment, à la recherche d'un cadre approprié. Le gouvernement devrait comprendre qu'aucune grève ne peut lui être bénéfique, ni pour lui, ni pour le pays, d'où l'intérêt de travailler en amont pour l'éviter. Car, tous les pays développés du monde sont ceux-là qui réussissent non seulement à éviter au maximum les grèves, mais encore qui travaillent plusieurs heures par jour. Déjà que même les trente-cinq heures de travail par semaines sont insuffisant pour booster l'économie, permettre les grèves ne peut qu'être désastreux pour le pays.

Au compte des mérites qu'il convient de créditer, il faut reconnaître à la démocratie

tchadienne, l'effectivité de certaines libertés. Même si la pratique du droit à la grève est quelque fois émaillé de difficultés, l'on ne saurait dire qu'elle est inexistante. Contrairement aux anciens régimes sous lesquels, il était quasiment impossible d'invoquer un quelconque droit de grève; le régime d'Hissein Habré était plus exigeant à cet effet.

## CONCLUSION

La problématique de la liberté prônée par les instruments juridiques internationaux et nationaux recèle un regain d'intérêt, et plus encore pour les organisations de la société civile. L'on a essayé d'ébaucher comment, les OSC essaient de mettre en œuvre ce droit qui est le leur en dépit des défis y afférents. Il ressort de la précédente analyse que les sociétés civiles font usage de leur droit à l'expression pour participer à la vie sociopolitique. Cette participation, se traduit par des réclamations, que ce soit en faveur des populations ou du pouvoir, ce qu'il faut mettre au crédit de la jeune démocratie tchadienne.

Il faut observer que dans tous les cas, il n'ya que des réclamations, que ce soit en faveur des populations, ou du système politique. En effet, lors qu'une société civile, s'engage dans un affront contre le gouvernement en faveur d'un quelconque droit ou des populations, cela est bien une réclamation. Tout comme lors qu'une autre organisation exprime son soutien au système politique estimant que celui-ci subisse une certaine injustice, c'est également une forme de réclamation. Ainsi donc, peu importe, à qui profite une réclamation, ce qui compte, c'est le droit de chacun à se prononcer en faveur de tel ou contre tel.

Ce qu'il faut retenir, c'est que, les organisations de la société civile, que ce soit celles qui œuvrent contre le pouvoir ou celles qui le soutiennent, ont recourt aux mêmes moyens d'expression. Ainsi, l'on se souviendra que les leaders utilisent couramment les médias pour exprimer leurs opinions aux noms de leurs organisations par des conférences et les communiqués de presse. Aussi, il reste vrai que, la base reste

le vrai détenteur du pouvoir associatif qui parvient à être impliqué dans les manifestations pour influencer le pouvoir ou l'opinion publique.

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] R. Dumont, *Démocratie pour l'Afrique*, Paris, Seuil ; 1991, p.344 ;
- [2] M. Kamto, « Les conférences nationales africaines ou la création révolutionnaire des constitutions », in D. Darbon et J. Gaudusson (Dir.), *La création du droit en Afrique*, Paris, Karthala, 1997, pp. 178-195 ;
- [3] A. Ramadji, « L'opposition partisane dans le système politique tchadien (1993-2011) », thèse de doctorat ph.D, science politique, Université de Bordeaux, 2015, p.20 ;
- [4] G. Hermet B. Badie, P. Birnbaum, P. Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 7<sup>e</sup> édition revue et augmentée, 2010, P.446 ;
- [5] A. Touraine, « le retour de la société civile », Paris, le Monde, 19 juillet 1988 ;
- [6] J.J Linz et A.Stepan, *Problems of democratic transition and consolidation: Southern Europe, South America and post-communist*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1996, pp.7-12;
- [7] Voir, P. Bourdieu : *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979 ;
- [8] Par « droits » ici, l'on fait référence à ces questions diverses qui sont des acquis fondamentalement, mais dont leur octroi pose problème. Il agit par exemple pour les réclamations de salaires pour les fonctionnaires, la défense des libertés publiques pour les acteurs sociopolitiques, la défense des droits humains en faveur des victimes du système politique, etc. ;
- [9] Radios, Télévisions, Journaux, etc.
- [10] Voir à ce sujet, M. Foucault, *Surveiller. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1975 ;
- [11] Voir, M. De Certeau, *L'invention du quotidien : Arts de faire*, Paris, Gallimard, Folio Essais, 1990 ;
- [12] La Coalition des Associations de la Société Civile pour l'Action Citoyenne (CASAC) est un regroupement de plusieurs associations qui ne cachent pas leur soutien au régime ;
- [13] Elle est une association qui prône la souveraineté du pays, mais dans un penchant favorable au pouvoir. Pour ce fait, elle agit dès qu'il y'a une certaine voix étrangère contre le Tchad mais aussi contre toute langue interne qui n'est pas d'accords avec le système ;
- [14] Le droit à la manifestation est reconnu par la Loi fondamentale. L'Administration devrait donner l'autorisation aux associations qui veulent marcher, tout en prenant des dispositions pour les encadrer. Même si l'on empêchait aux citoyens d'exprimer leurs droits civiques par des marches pacifiques, et qu'ils décident de braver cette interdiction, ils devraient être dispersés à coup de gaz lacrymogène et non faire l'objet de répressions violentes ;
- [15] A titre de rappel, cette association a été créée par les victimes de Hissein Habré après l'avènement de la démocratie afin de demander justice pour les victimes. Elle a obtenu gain de cause en 2015 à Dakar où, un tribunal spécial mis en place par l'Union Africaine a condamné l'ancien dictateur à perpétuité et à dédommager les victimes conjointement avec l'État tchadien et ses partenaires ;
- [16] M. De Certeau, *L'invention du quotidien : Arts de faire*, Paris, Gallimard, Folio Essais, 1990. Op.cit. ;
- [17] Les enseignants du supérieur tchadiens appartiennent au Syndicat des Enseignants Chercheurs du Supérieur (SYNECS) mais également l'Union des Syndicats du Tchad (UST). En effet, le SYNECS en tant qu'organe de représentation de ces enseignants est lui également en fédération au sein de l'UST qui est composé de l'ensemble des syndicats sur le plan national ;

---

[18] Ces dernières années, les étudiants manifestent ou entrent en grève pour réclamer l'augmentation du nombre des bus et les meilleures conditions alimentaires. Car il semble que le nombre des étudiants ne fait que croître chaque année, et pourtant il y'a très peu de bus pour leur déplacement. Aussi, leur restauration rencontre quelque fois de difficultés, relatives à la qualité et la quantité des repas proposés;

[19] Il y'a eu en 2018 plusieurs longues grèves qui ont paralysé tous les secteurs de la vie publique (les administrations, les hôpitaux, les écoles, lycées et universités, etc.) ;

[20] C'est un document dans lequel, l'esquisse d'un rappel des doléances est faite, suivis des exigences auxquelles le gouvernement doit répondre sinon, à l'expiration d'une date contenu dans ce même document, la grève est sensée être enclenchée ;

[21] N'Djamena Hebdo, « le salaires d'abord », du 28 novembre au 04 décembre 2016, p.2.